



Séance du 21.06.2023

Réuni en séance le 21 juin 2023, en présence de 46 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte, à l'unanimité, les comptes 2022 de la Municipalité de Val de Bagnes.
2. Il accepte, à l'unanimité, le nouveau règlement sur les structures d'accueil communales.
3. Il accepte, à l'unanimité, le nouveau règlement de soutien à la jeunesse.
4. Il accepte, à l'unanimité, le postulat « Transports publics offert et développement de la mobilité douce »
5. Il accepte, à l'unanimité, le postulat « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages »

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation et sur le site internet de la Commune de Val de Bagnes.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 22 août 2023.

Fait à Val de Bagnes, le 23 juin 2023

Le Conseil général